

Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie

Lectures

Frédéric Ocqueteau

Raconter l'histoire d'une violence policière traumatique permet-il de dissenter sur la violence intrinsèque de l'Etat ? Variations sur le livre d'Alain DEWERPE, *Charonne 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Gallimard, Folio Histoire, 2006, 897 p.

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Frédéric Ocqueteau, « Raconter l'histoire d'une violence policière traumatique permet-il de dissenter sur la violence intrinsèque de l'Etat ? Variations sur le livre d'Alain DEWERPE, *Charonne 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Gallimard, Folio Histoire, 2006, 897 p. », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Lectures, mis en ligne le 23 septembre 2008. URL : <http://champpenal.revues.org/5883>

DOL : en cours d'attribution

Éditeur : Association Champ pénal / Penal field

<http://champpenal.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://champpenal.revues.org/5883>

Document généré automatiquement le 26 novembre 2009.

© Champ pénal

Frédéric Ocqueteau

Raconter l'histoire d'une violence policière traumatique permet-il de disserter sur la violence intrinsèque de l'Etat ? Variations sur le livre d'Alain DEWERPE, *Charonne 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Gallimard, Folio Histoire, 2006, 897 p.

- 1 C'est un pari fou qu'a tenté l'anthropologue Alain Dewerpe dans un livre tellement dense et lumineux¹ qu'on est presque découragé de vouloir lui rendre justice, tant est tenace la conviction qu'il en sortira mutilé. Mais peut-être vaut-il mieux essayer d'en rendre compte et de le discuter plutôt que de laisser planer l'étrange silence dont il a fait l'objet depuis sa parution, il y a deux ans, parmi les cercles des historiens du *policing*. Ce livre apporte de précieux enseignements aux contemporanéistes et politistes soucieux d'étudier le détail des politiques policières en acte, comme Robert Reiner en avait naguère montré le chemin au Royaume Uni. Ce livre est incontournable au sens de Foucault : il nous bouche la vue à autre chose, et rend impossible d'aller ailleurs sans s'y être confronté. Il faut donc prendre son bâton de pèlerin !
- 2 A partir de la monographie très rigoureuse de l'événement qui se produisit à Paris le 8 février 1962 - une charge policière en réaction à une manifestation pacifique contre une offensive terroriste de l'OAS provoqua la mort de neuf manifestants² devant les portes ouvertes de la station du métro Charonne -, Alain Dewerpe entreprend d'élargir la focale bien au-delà, et de caractériser un phénomène toujours postulé quoique rarement décrit dans toutes ses composantes. L'Etat, même en démocratie, peut toujours exercer une violence nue sur les citoyens, et participer activement à la falsification de la mémoire d'un passage à l'acte traumatique peu reluisant. A l'anthropologue historien reviendrait alors le soin de rétablir la chronique de ce « fait social total », en rassemblant toutes les pièces du puzzle de l'événement, restées encore trop éparpillées un demi-siècle plus tard.

1. Thèse et arguments

- 3 Les quatre chapitres de la première partie de l'ouvrage sont une magistrale instruction à charge de ce que l'auteur appelle un « massacre d'Etat », car tous les éléments sont ici rigoureusement agencés pour en fonder l'intime conviction. Les deux autres parties seront délaissées, non parce qu'elles ne sont pas tout aussi passionnantes, mais parce que chacune d'entre elles mériterait à elle seule un développement à part. Ainsi, les chapitres 5 à 8 évoquent le scandale civique attaché à l'événement, tentant de répondre à la question de savoir pourquoi les versions mensongères de l'Etat ont perduré jusqu'à aujourd'hui, au point de rendre impossible un récit consensuel de l'événement. Ils ressortent d'une problématique émergente au sein du champ de la socio-histoire du politique dédiée aux récits des affaires, scandales et autres grandes causes mobilisatrices³. Quant à la troisième (chapitres 9 à 12), qui s'ouvre sur la manifestation autour des obsèques des victimes le 13 février, laquelle a frappé par sa ferveur l'imaginaire national bien plus puissamment que l'événement du 8 février lui-même, l'auteur médite sur les usages politiques et sociaux du deuil entrepris par les Français pour oublier ou réactiver

périodiquement le souvenir de cette tragédie. Il montre les vagues des conduites sociales thérapeutiques ayant activé ou prohibé, aux échelons national ou local, le besoin du souvenir, de l'amnésie ou de l'oubli, les censures et le sens des commémorations, les réparations ou les amnisties de l'événement.

- 4 Les quatre premiers chapitres du livre sont donc construits de la sorte : le premier est une analyse ethnographique serrée des préparatifs et de la manifestation elle-même ; le second argumente la thèse d'un massacre planifié ; le troisième examine les conditions policières qui ont rendu le massacre possible ; le quatrième est dédié aux équivoques du blanc seing de la décision politique aux sommets de l'Etat. Nous aurons à nous demander si l'ambitieuse démarche revendiquée comme une *anthropologie historique de l'action politique capable de conjuguer objectivisme et subjectivisme, réalisme et constructivisme*, réussit à convaincre totalement.

1.1. Manifestation pacifique ou violente ?

- 5 Au vu des archives disponibles, l'auteur montre une manifestation réactive, décidée dans l'urgence et peu préparée (en soutien à George Vedel dont le domicile fut plastiqué), après une série d'attentats à l'explosif perpétrés par l'OAS le 7 février. Elle a pu être interprétée comme d'origine et d'obédience communiste, caractérisée par un grand nombre de jeunes manifestants, un cortège relativement féminin (on décompte 3 femmes sur les 9 tués), une grande hétérogénéité sociale, au delà du noyau ouvrier des manifestants. Cette manifestation ne fut pas exclusivement communiste, mais indéniablement constituée de militants de la lutte anticolonialiste. Une évaluation vraisemblable de 20 000 personnes conduit l'auteur à décrire un cortège relativement modeste, une manifestation courte, effacée, retenue et organisée en conséquence. S'étant voulue digne, calme et pacifique, sans agressivité mais ardente, elle fut moins une kermesse festive que pénétrée du souci de montrer de la protestation, en évitant la police. Son service d'ordre, plus politique que technique, limité à un noyau de quelques dizaines de militants, sembla suffire. Les RG n'y virent pas d'intention émeutière *a priori*. Dans Paris, il s'est tout de même agi de *posséder la voie publique* physiquement et symboliquement, en conséquence de quoi les lieux de rassemblements furent multiples, les cortèges divisés, les itinéraires improvisés. Le métro ayant joué un grand rôle, l'auteur estime que la RATP fut obligée de justifier indirectement les conduites policières. Mais la fermeture des grilles de la station Charonne qui aurait concouru à expliquer l'écrasement des victimes ayant fui la charge policière, constitue bel et bien un mythe à la peau dure : elles étaient ouvertes, et pourtant persiste la croyance du contraire, parce que ce détail aurait exonéré les uns et rajouté à l'horreur du drame pour les autres.

1.2. Controverse autour des usages de la force contre-manifestante

- 6 S'agissant des caractéristiques de la « violence de l'Etat », l'auteur décompose point par point six de ses propriétés : ce fut une violence *préparée*- dans le contrôle spatial policier de la ville pour maîtriser le territoire (découpage, quadrillage, saturation) ; une violence *banalisée* (la technique des « charges de police » était au point, à travers le corpus théorique du maintien de l'ordre – courir, matraque levée parfois en hurlant, frapper en distribuant un maximum de coups de bâtons les plus puissants (les fameux *bidules* étaient apparus en 1952), puis ratisser... étaient les pratiques de MO (maintien de l'ordre) couramment enseignées dans les écoles de police de l'époque ; une violence *exacerbée*, portée à son paroxysme dans une charge policière que les archives ont reconstitué minute par minute, bien que le moment de la tuerie y ait été totalement censuré⁴ ; une violence *encadrée* : des ordres furent donnés aux exécutants de frapper au point de tuer ; une violence *non répliquée*⁵ ; une violence *inventoriée* enfin, qui permet de conclure à un bilan parfaitement dissymétrique des violences en jeu : centralisée et immédiate pour les policiers, discontinuée et progressive pour les manifestants (avec nette surestimation intéressée des blessés parmi les policiers).

1.3. Poids des idéologies chez les metteurs en oeuvre de la force publique

- 7 Sur les conditions policières et politiques des possibilités du massacre, autrement dit les « politiques de la police », - l'un des chapitres les plus intéressants de l'ouvrage -, l'auteur rappelle cette particularité historique, l'existence de *Compagnies d'intervention de la police municipale* dont deux furent directement impliquées dans la charge mortelle. Ces structures, officiellement créées en 1953, étaient censées agir avec plus de discrétion que les CRS, mis hors de cause par l'auteur. Elles étaient délibérément composées *ad hoc* de gardiens ayant, par tradition, formation, goût et métier, une expérience de la violence, prédisposant ainsi leurs auteurs à transformer leurs pratiques en frappe pour punir (p. 181). L'auteur affirme que la brutalité qui y était cultivée n'aurait pu se déchaîner si elle n'avait pas été partagée dans un fond propre à l'histoire de l'institution de la préfecture de police. Il explique ce culturalisme de la violence policière comme une norme professionnelle légitime. A l'époque, les policiers sont pénétrés de la croyance intéressée que des manifestants agressifs et violents suscitent des actes en légitime défense, puisque les policiers en seraient les victimes directes. Mais c'est l'anticommunisme foncier de certains (la haine des rouges) qui aurait plus sûrement servi de facteur déclenchant et aggravant, face à la permission de prendre le risque de tuer : « *la profondeur du sentiment anticommuniste a été construite en les sélectionnant [les agents volontaires], par la propagande que la conjoncture des guerres coloniales a contribué à affermir* ». A l'époque, la figure de l'ennemi est bien celle du dissident politique, plongeant dans les racines profondes d'une culture d'extrême droite des sympathisants OAS, une réalité explicite et très présente parmi certains chefs de la police et enseignants des techniques sans retenue du MO dans les écoles. De ce point de vue, le 8 février n'aurait été qu'un événement banal dans une série apparue sur un même terreau, tels notamment les épisodes antérieurs encore plus sanglants des 17 octobre et 19 décembre 1961. Alain Dewerpe le prouve, au vu d'une identification rigoureuse des hommes aux commandes à l'époque lors de ces différents épisodes. Cadres et hauts fonctionnaires de police dirigeant l'ordre public auraient anticipé les décisions politiques au sujet de la gestion de l'ordre implicitement défendue par le pouvoir, par le biais d'habitus qui « *pensent dans, par et pour l'institution* » : en première ligne, l'inévitable Maurice Papon en préfet de police dont l'auteur procède à un examen serré de la trajectoire de « criminel d'Etat »⁶; mais aussi, Constantin Melnik, chargé de mission auprès du premier ministre ; Yvon Bourges, Alexandre Sanguinetti, Pierre Somveille, Maurice Legay, André Gaveau⁷, etc., bref un encadrement cohérent, implicitement en accord avec la « manière forte ». Les commissaires chargés de la répression à l'époque étaient largement les mêmes, - sur 23 en service à la préfecture de police répertoriés le 8 février, 13 avaient sévi le 17 octobre et le 19 décembre, bref des promoteurs raisonnés ou des témoins consentants.

1.4. De Gaulle fragilisé

- 8 Pour le personnel politique de l'époque, l'auteur veut bien concéder que « *le massacre de Charonne n'a pas été prévu ou calculé* » (p. 228) et pour cause... aucune archive ne révélera jamais que De Gaulle aurait voulu ce massacre⁸. C'est un arbitrage politique un peu confus qui l'aurait « *autorisé* », dans une incertitude entre les acteurs de l'Etat au sujet du bien fondé de l'interdiction ou de l'autorisation de la manifestation, puis dans la reconduite de la décision de l'interdire, jusque et y compris de la réprimer, si elle devait avoir lieu malgré l'interdit. L'anthropologue se fait subtil analyste de la décision politique, faute de documents d'archives rendant compte heure par heure du suivi de la politique de l'ordre public et de la prise de décision gouvernementale, et faute de témoins directs (p. 246). Il interroge le contexte pour camper la bizarrerie, voire l'attitude paradoxale du général De Gaulle. En effet, parfaitement conscient à ce moment-là que la France était menacée d'une guerre civile après avoir décidé l'autodétermination de l'Algérie, ayant donc anticipé la défaite de l'OAS comme le principal

des effets collatéraux de cette décision, pourquoi le pouvoir aurait-il accepté de réprimer une manifestation syndicale favorable à une paix négociée avec le FLN ? L'auteur soupèse chacune des explications possibles : à cause d'un champ politique en crise ? d'un front syndical tendu ? d'une décision stratégique du « *cogneur* Constantin Melnik » désireux à l'époque d'interdire toutes les réunions publiques, avec l'approbation de Michel Debré ? : « *On s'en tiendra donc à l'interprétation selon laquelle la ligne répressive n'aurait pas été véritablement mise en question pour le 8 et se serait imposée de nouveau, conformément à la décision prise en 1960 au niveau le plus élevé par De Gaulle et Debré puis Roger Frey [ministre de l'intérieur] : plusieurs indices confortent que la répression brutale fut un choix assumé par eux...* ». La méthode semble un peu expéditive : en effet, s'ils s'y étaient opposés, avertit l'auteur, elle n'aurait pas eu lieu, donc, c'est bien qu'un feu vert a été donné, CQFD.

- 9 Plus largement, puisqu'il était impossible à De Gaulle de choisir entre la « peste OAS » et le « choléra communiste », le plus facile pour le pouvoir fut de se rabattre sur la justification policière de la charge en légitime défense. Or cette rhétorique policière n'était pas, d'après l'auteur, une nouveauté. Il faut donc trouver une explication plus plausible. L'idée de la « grandeur » gaullienne aurait fait le reste. Une sorte de plaider coupable sur l'habitus de la grandeur, de la hauteur, de l'intérêt ultime d'un Etat devant avoir le dernier mot dans une pratique autoritaire du pouvoir, constitue la cerise sur le gâteau d'une impeccable construction du puzzle : la répression, même à éclipses, serait devenue pour De Gaulle, un automatisme, un style de gouvernement, un souci de maintenir l'ordre public sur fond d'indifférence agacée à la démocratie d'opinion, et d'indulgence pour le préfet Papon non révoqué ou pour les autres acteurs directs. Bref, tous les ingrédients psychologiques de l'avatar gaullien incarné dans un Etat autoritaire à la tête d'un régime peu sensible aux formes d'intervention populaire dans la conception et la réalisation des politiques suivies tenant les gouvernés comme devant rester passifs en de telles circonstances.

2. Eléments de discussion

- 10 Comment ce « massacre » a-t-il été possible, et pourquoi aurait-il été historiquement inscrit dans l'ordre de la fatalité du monde à cette époque-ci ? Récapitulons à l'envers les pièces du dossier de l'auteur et l'intime conviction qu'il s'est forgée avec les éléments en sa possession pour concourir à dénoncer ce qui eut lieu, même si, répétons-le, telle n'est pas la seule vocation de l'ouvrage, loin s'en faut. Et montrons-nous surtout sensible à la façon dont les doutes socio-anthropologiques qui ont pu assaillir l'auteur au fil des pages se sont trouvés progressivement balayés d'un revers de manche dans les conclusions portées.
- 11 En effet, de deux choses l'une : ou bien ce livre ne présente pas grand intérêt s'il ne devait que nous rafraîchir la mémoire au sujet d'un événement historique tragique qui a bel et bien eu lieu. Ou bien, la démarche de déconstruction/reconstruction doit nous rendre plutôt sensible à la possibilité d'un examen contrefactuel de chaque élément explicatif du puzzle, au point d'autoriser la mise en cause de l'architecture de la reconstruction proposée de l'événement.
- 12 Car c'est bien de l'intime conviction du juge historien dont il est aussi question ici, laquelle, souvent assaillie par un doute sympathique, ne l'empêche cependant pas de justifier un fort préjugé, le prix à payer pour ne pas anéantir le sens d'une thèse plus que contestable : celle du « massacre d'Etat » comme invariant historique dans le gouvernement démocratique des hommes.
- 13 Disons-le tout net, nous n'en sommes pas vraiment convaincu : la thèse du « massacre d'Etat » inhérent à l'exercice policier défendant le pouvoir en place ne tient pas vraiment la route en régime démocratique. Reconnaissons alors à l'entreprise d'Alain Dewerpe une intention bien plus subtile, dans la mesure où il nous laisse entrevoir une possibilité d'agencer différemment son puzzle et de le discuter avec lui, peut-être pour donner aux lecteurs émotionnellement moins impliqués dans l'événement les moyens de penser la construction d'une image moins

fataliste de la violence de l'Etat. Débarrassons-nous immédiatement de ce terme écran, et accordons à l'auteur qu'il lui fut sans doute nécessaire pour apaiser sa propre douleur et sans doute se libérer d'une dette intime.

2.1. Comment le lecteur peut-il juger de la realpolitik de l'époque ?

- 14 Examinant le contexte des rapports de forces idéologico-politiques de l'époque, l'auteur estime que la volonté et l'action répressive anti-OAS du gouvernement étaient patentes, mais elle se serait heurtée à une inertie policière aux profondes racines. Nombre de préfets ou conseillers, ayant beaucoup de soutiens dans l'armée et dans la police, étaient encore en faveur de l'Algérie française et indulgents à l'égard de l'OAS⁹... Dans sa pesée des arguments, il examine la thèse de *l'adaptation pragmatique* : sous le poids de circonstances contraires, De Gaulle ne contrôlant rien du côté algérien, et l'issue n'étant donc pas jouée d'avance, la mobilisation anti-OAS du PCF présentait un risque majeur, à un moment où il cherchait à affaiblir l'influence de ce parti proche de Moscou. L'hypothèse jusqu'alors la moins fragile parmi les spécialistes de la géopolitique était la suivante : puisque le danger communiste risque de renforcer l'OAS, l'auteur soutient qu'il fallait *réprimer le PCF*, manière de payer à l'armée et aux forces du parti de l'ordre le prix de l'autodétermination de l'Algérie, tout en se *purifiant de toute complicité même implicite avec les forces populaires*. Casser cette manifestation, c'était écarter le risque d'une réaction militaire : or, en se montrant faible à l'égard du PCF, le gouvernement donnait des arguments à l'OAS, et en la réprimant, il montrait sa force. Bref, le prix à payer aurait été le massacre pour éviter un contre putsch. A. Dewerpe n'est pas convaincu par l'argument, estimant que ce calcul aurait été une erreur de jugement, car dit-il, *ce risque de putsch n'avait pas de solide fondement, surtout après l'échec d'avril 1961*¹⁰; l'armée était divisée et les officiers préféraient rester alors unis et cohésifs plutôt que désireux de tenter l'aventure, d'après les historiens de l'armée tels que De la Gorce, Planchais ou Girardet. Conclusion n° 1 (p. 282) : l'absence de préméditation assassine n'est pas un dysfonctionnement. Le massacre n'est pas le signe que cela ne marche pas, mais que tout marche bien, et qu'en certaines circonstances, le fait que « cela marche » conduit au massacre.

2.2. Comment le lecteur doit-il juger de l'autonomie des exécutants de l'époque ?

- 15 Avait-on affaire à une police aux ordres ou à un politique aux ordres... de la police ?
- 16 Il nous paraît très curieux de voir comment, parmi beaucoup de sociologues ou d'historiens français, ces questions sont toujours posées de la même façon en matière de maintien de l'ordre ou de sécurité publique. Tout se passe comme s'il ne pouvait y avoir d'indices de « progrès de civilisation », comme si la violence d'Etat était une fatalité, un invariant, quelque chose dont on ne pourrait mesurer la part résiduelle alors qu'on est capable de déployer des trésors d'imagination pour contester le caractère réversible de la thèse d'Elias sur la civilisation (ou pacification) des mœurs¹¹. En revanche, toucher au dogme wébérien semblerait constituer en ce pays un vrai *crimen laese majestatis academicae*¹².
- 17 Ce à quoi nous condamnons cette anthropologie historique, c'est à choisir, plutôt que de laisser la question indécidable. Or, l'étalon à partir duquel on pourrait raisonner n'est jamais défini. On reste en effet dans l'implicite du postulat de la théorie du monopole de la violence légitime dénoncé comme criminel, ce qui ne fait pas vraiment avancer le débat sur les limites du caractère démocratique et/ou autoritaire de l'usage de la force sous des régimes jugés sur un siècle entier. L'auteur fait pourtant montre de certains doutes. Il concède par exemple, un peu à la manière de la rhétorique argumentative de Pierre Bourdieu, *qu'il faudrait une enquête pour saisir plus finement l'efficacité et les tensions avec la pratique réelle des policiers qui contribue paradoxalement à légitimer l'usage presque indiscriminé de la brutalité* (p. 191-192), comme s'il ne parvenait pas à charger totalement tous les protagonistes de la

responsabilité de leurs brutalités. Cette incertitude est liée notamment à la perplexité de l'observateur quant à la nature de débats suscités par des syndicalistes policiers de l'époque, dont certains se démarquèrent explicitement d'une solidarité de collègues. L'auteur n'hésite pas à soupeser courageusement deux autres thèses en présence, celle de la scission interne et celle de l'autonomie

18 La première est repérable dans l'affaire F. Rouve, secrétaire du syndicat des gardiens de la paix (*qui rassemblait 75% des gardiens*). Ses apôtres se sont rapidement montrés sensibles au fait que nombre de policiers s'étaient eux-mêmes élevés contre la décision d'interdire la manifestation, et au bras de fer avec la base qui s'en suivit avec Papon. Rouve somma le pouvoir de choisir son camp, et celui-ci aurait choisi l'épreuve de force, en appuyant le préfet¹³. Après le 8 février surtout, les syndicats tentent de dégager leur responsabilité en faisant porter le chapeau à une minorité : « *en innocentant l'institution et en dénonçant le pouvoir, la police républicaine veut isoler l'activisme policier et réduire les risques d'éclatement* »...

19 La deuxième (*thèse de l'autonomie*) relie de manière indissociable 1962 avec la décision prise quatre ans plus tôt, en 1958, de mener à Paris une vigoureuse politique de répression du mouvement national algérien. Pour preuve, Papon crée en 1959 la *force de police auxiliaire et le Service de coordination des affaires algériennes* qui pratique ouvertement la torture dans certains commissariats. Ce sont là les signes évidents d'une carte blanche laissée par un pouvoir contrôlant beaucoup moins bien sa police à l'époque. L'auteur appelle à la rescousse la thèse de Jean-Marc Berlière : le lâchage en 1958 de la IVe République par la police aurait mis le pouvoir gaulliste en position de débiteur, ce qui l'aurait fragilisé face aux dérapages... De sorte que, *in fine*, la thèse de « *l'autonomie d'institution* », demande à s'analyser dans un rapport de force entre un encadrement à la préfecture de police plutôt favorable à l'OAS et un corps des policiers de gauche ayant œuvré à réduire l'influence pro OAS en son sein, au point d'avoir été marginalisé. A l'appui de cet argument, l'auteur ajoute que se serait produit un transfert d'unités d'Algérie ayant augmenté l'activisme au sein de la police, bien qu'il le reconnaisse comme peu étayé. Conclusion n° 2 : la violence est une arme politique pour pousser les hésitants vers l'activisme et les républicains vers le repli, un catalyseur servant à transformer un rapport de forces instable établi entre une partie de l'encadrement échaudé par l'épuration de 1944 et la masse apolitique des gardiens de la paix sensibilisée aux attentats meurtriers du FLN par des activistes travaillant à leur cause idéologique des *républicains minoritaires et inquiets* (p. 201).

2.3. Une intime conviction discutable : l'Etat peut toujours massacrer

20 Deux conclusions convergentes constituent apparemment une vérité définitive qui permet à l'auteur une montée en généralité en deux occasions. D'une part : « *D'un style violent de MO, on passe à un mode massacreur de gouvernement de rue (...); ainsi les compagnies d'intervention sont devenues le 8 février 1962, l'outil efficace d'une forme de régulation politique par le meurtre d'Etat* ». D'autre part : « *Imputer la responsabilité de la violence aux manifestants et exonérer les policiers de toute initiative de violence et de violences indues sont devenus dès la fin du XIXe (le préfet Lépine utilisait déjà cette argumentation) une conviction solidement ancrée dans le sens commun et la pratique policières. Il a suffi de la (ré)activer au soir du 8 février 1962* » (p. 227).

21 Bref, le 8 février 1962 était bel et bien inscrit dans l'ordre des choses depuis le XIXe siècle. On comprend difficilement pourquoi l'auteur n'a pas éprouvé le besoin de se pencher sur les raisons pour lesquelles aucun « massacre d'Etat » ultérieur de cette envergure n'a été à déplorer en France, depuis cette époque tragique de la décolonisation (en 1968 par exemple, et en dépit de « l'affaire Malik Oussékine » de 1986, voire de l'affaire dite de la « grotte d'Ouvéa » en 1989, où fut impliquée la gendarmerie...).

- 22 On ne comprend pas non plus toujours bien pourquoi la *boîte à outils*¹⁴ de la socio histoire entremêlée du politique et du policier servant à décrypter un événement ethnographique précis, autoriserait à monter en généralité des éléments de structure fondant après coup des causalités explicatives. Alors que la véritable épreuve anthropologique aurait plutôt consisté à donner des éléments qui n'auraient certes pas permis de réécrire une issue différente à l'événement du métro Charonne avec des *si, alors...*, mais au moins d'expliquer les raisons pour lesquelles cet « exploit » ne fut plus réédité. Le lecteur doit-il établir de lui-même la cartographie du poids respectif des nouveaux facteurs inhibiteurs au sein d'une nouvelle configuration ultérieure ?... Allons-y : Protagonistes au pouvoir instruits et prudents à l'égard des erreurs passées ? Perfectionnement et usage de techniques de maintien de l'ordre moins brutales ? Diffusion et expansion des idéaux de la légalité républicaine dans toutes les strates du modèle professionnel de police ? Changements dans les rapports de force plus équilibrés des « politiques policières » ? Augmentation de la vigilance citoyenne et déontologique sur l'usage des techniques de répression ? Renouvellement progressif de personnels d'encadrement aux mentalités différentes à celles de leurs prédécesseurs ? Haute fonction publique différemment politisée ? Changements dans les représentations de la dangerosité des ennemis ou des adversaires ?... On ne le saura jamais vraiment, mais une chose est sûre cependant : il faudra à l'anthropologie historique se montrer imaginative pour démontrer que des méthodes policières utilisées par « l'Etat » seraient inscrites dans son patrimoine génétique...
- 23 Non, décidément, le terme de *massacre d'Etat* constitue une véritable erreur de terminologie, c'est même une vraie faute de qualification. Car si le but de l'anthropologie historique de l'action politique était de se saisir d'un événement historique unique pour en faire un invariant historique du fonctionnement de l'Etat¹⁵, alors on n'aurait que peu appris sur la déprise de soi-même, c'est-à-dire sur l'art de se défaire de préjugés. Et c'est bien dommage, car la sociologie des pratiques de mise en ordre en démocratie mérite infiniment mieux que la reconduction de poncifs après avoir cherché à les déconstruire. Elle ne peut pas en tout cas s'édifier au seul nom de la cause des victimes et de la tragédie qu'elles ont vécue, même si personne ne songe aujourd'hui à leur enlever le statut de martyrs d'une certaine raison d'Etat.

Bibliographie

Boltanski L. et Claverie E., 2007, Du monde social en tant que scène d'un procès, in : Boltanski L., Claverie E., Offenstadt N., Van Damme S., (dirs.), *Affaires, scandales et grandes causes, de Socrate à Pinochet*, Stock, Paris, 395-452.

Brodeur J.P., 2008, Que dire maintenant de la police ? in : Monjardet D., (dir.), *Notes inédites sur les choses policières 1999-2006*, La découverte, Paris, 255-268.

Mucchielli L., 2008, Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours, *Déviance et société*, vol. 32, n° 2, 115-148.

Noiriel G., 2006, *Introduction à la socio-histoire*, La découverte, coll. Repères, Paris.

Simonin A., 2007, Le droit au mensonge : comment dire le vrai pendant la guerre d'Algérie ? À propos de La Gangrène », in : Boltanski, L., Claverie, E., Offenstadt, N., Van Damme, S., (dirs.), *Affaires, scandales et grandes causes. De Socrate à Pinochet*, Stock, Paris, 249-277.

Notes

1 Son seul appareillage critique contient 215 pages.

2 Dont la propre mère de l'auteur, et cet élément n'est évidemment pas anodin.

3 Période à mettre en parallèle avec le texte de Simonin A., 2007, Le droit au mensonge : comment dire le vrai pendant la guerre d'Algérie ? A propos de *la Gangrène* » (p. 249-276), dans la partie intitulée « L'indignation qui trouble : affaires d'aujourd'hui ». A mettre surtout

en parallèle avec cet autre texte, dans le même ouvrage, qui justifie la fécondité d'une alliance de l'anthropologie historique et de la sociologie. Cf. Boltanski L. et Claverie E., 2007, *Du monde social en tant que scène d'un procès*, in : Boltanski L., Claverie E., Offenstadt N., Van Damme S., (dir.), *Affaires, scandales et grandes causes, de Socrate à Pinochet*, Stock, Paris, 395-452.

4 Pour y pallier, l'auteur en appelle à de nombreux témoins confirmant qu'il n'y aurait pas eu de sommations, un matraquage, un reflux dans la bouche de métro comme abri où des gens poussés sous la pression de la foule trébuchèrent et dont les corps s'empilèrent sur les marches... après quoi, les policiers auraient jeté des grilles métalliques sur les corps.

5 A la question de savoir si elle aurait répondu à celle de manifestants, le diagnostic de l'auteur est sans appel : si des violences manifestantes ont existé, elles furent uniquement défensives, inorganisées, improvisées ; infructueuses et uniquement légitimées par des actes d'autodéfense contre la police.

6 Les guillemets sont de mon cru et non de l'auteur. La justice ayant récemment réévalué le rôle méprisable de ce personnage au regard de son implication dans certains crimes imprescriptibles, user de cette terminologie sans guillemets paraît néanmoins bizarre. Après tout, De Gaulle, Giscard et Mitterrand tinrent tous trois ce personnage en haute estime, qui passa longtemps pour un grand serviteur de l'Etat. Il fut même ministre du Budget sous le gouvernement Barre. Est-ce à dire que tous ces hommes d'Etat ignorèrent confier les responsabilités à un criminel d'Etat sans guillemets ? Si tel était le cas, il faudrait les qualifier eux-mêmes de la sorte pour faits de complicité, et sans guillemets. C'est à ce genre de détails que l'on voit souvent l'auteur se livrer sciemment ou inconsciemment à de fâcheux anachronismes rétrospectifs, alors qu'il ne s'est pas réellement soucié de théoriser le bien fondé de la composante moraliste de son anthropologie, ce qui demeure relativement gênant et constitue le point faible de sa démarche.

7 A propos d'André Gaveau, l'auteur évoque l'autobiographie satisfaite d'un « brutal » (p. 210). Du haut de notre propre naïveté, nous avons conclu du témoignage de ce commissaire qu'il avait fait partie de la « bande réformatrice à Maurice Grimaud » et activement participé, après 1968, à la réflexion sur une nouvelle conception du maintien de l'ordre à l'usage des CRS. Pas de traces en effet de sa brutalité antérieure supposée. Une fois de plus, on a du mal à comprendre sur quelles bases l'auteur justifie l'usage de tels qualificatifs, quand il reconnaît par ailleurs que manquent les documents. En ces temps de commémoration du 40^e anniversaire, saluons l'action du noble préfet de police M. Grimaud, comme s'en est avisé Régis Debray dans le journal *Le Monde*, mai 2008.

8 Comme aucun « massacre de papier » ne viendra jamais montrer que le président Mitterrand aurait signé l'ordre de couler le Rainbow Warrior en 1985.

9 *mais enfin, c'est une autre histoire qu'il resterait à écrire*, dit-il p. 269.

10 L'historien nous paraît là juger de l'histoire et d'une décision, après coup, de façon pour le moins cavalière !

11 Mucchielli L., 2008, Une société plus violente ? Une analyse socio-historique des violences interpersonnelles en France, des années 1970 à nos jours, *Déviance et société*, vol. 32, n° 2, 115-148.

12 Heureusement que tous les spécialistes n'ont pas ce genre de scrupule. Il est vrai que l'extranéité de J.-P. Brodeur a tendance à faciliter le non dogmatisme à ce sujet. Cf. la polémique suscitée à Paris, le 20 octobre 2006 et un écho dans son article : *Que dire maintenant de la police ?* in : Monjardet D., 2008, *Notes inédites sur les choses policières 1999-2006*, La découverte, Paris, 255-268.

13 Rouve subira 5 jours de mise à pied puis sera révoqué de la police.

14 cf. Noiriel G., 2006, *Introduction à la socio-histoire*, la Découverte, coll. Repères, Paris, p. 6.

15 ...« démocratique » aussi bien qu'« autoritaire », n'évoquons pas le terme « totalitaire »... on ne voit hélas pas trop la différence ; tout se passe comme si l'Etat était depuis toujours et nécessairement autoritaire et capable de violence, sans jamais aucune différence de degré selon les régimes...

Pour citer cet article

Référence électronique

Frédéric Ocqueteau, « Raconter l'histoire d'une violence policière traumatique permet-il de dissenter sur la violence intrinsèque de l'Etat ? Variations sur le livre d'Alain DEWERPE, *Charonne 8 février 1962, anthropologie historique d'un massacre d'Etat*, Gallimard, Folio Histoire, 2006, 897 p. », *Champ pénal / Penal field, nouvelle revue internationale de criminologie* [En ligne], Lectures, mis en ligne le 23 septembre 2008. URL : <http://champpenal.revues.org/5883>

Frédéric Ocqueteau

Directeur de recherche CNRS (CERSA). frederic.ocqueteau@cersa.cnrs.fr

Droits d'auteur

© Champ pénal
